



Mairie de Combs-la-Ville
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13 16 00
Fax : 01 60 18 06 15

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2009

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil neuf, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. JM. GUILBOT – Mme J. FOURGEUX – M. J. DERRE (jusqu'au point 11 et retour au point 16) – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY – Mme J. BREDAS – Mme C. EYMARD-ANDRY – Mme A. NICOLAS – M. D. VIGNEULLE – Mme A. TRUTIE de VAUCRESSON – M. P. RACINE – Mme M. FLEURY – M. B. DURAND – Mme D. REDSTONE – Mme M. PALICH – M. F. PERIDON – M. P. SAINSARD – M. C. TORRE – M. R. ZALLIO – Mme MC. BARTHES – M. F. ANDRE – Mme C. GAUTHIER.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme F. SAVY par Mme J. BREDAS – M. P. SEDARD par Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE par M. JM. GUILBOT – M. J. DERRE par Mme G. RACKELBOOM (du point 12 au point 15) – Mme C. DECLERCK par Mme A. TRUTIE de VAUCRESSON – M. J. PLANTARD par M. P. RACINE – M. JL. COMBES par Mme M. FLEURY – Mme B. AUZANNEAU par M. P. SAINSARD – Mme M. REUZE par Mme MC. BARTHES

Absents :

M. D. VIGNEULLE a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Voir liste annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ADOPTE la motion de protestation contre la suppression d'une subvention du département pour la natation scolaire des écoles élémentaires
- APPROUVE l'évolution du régime indemnitaire du personnel communal
- APPROUVE l'attribution de subventions à trois associations locales
- APPROUVE les admissions en non-valeur présentées par le trésorier pour un montant de 7 841,13 €
- APPROUVE le principe du maintien de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles à son niveau actuel
- ADOPTE le principe de la création d'une crèche dans l'ensemble intergénérationnel du Pré au Cheval
- APPROUVE les demandes de subventions pour la construction de la crèche collective sur le site du Pré au Cheval présentées auprès de la CAF et du Conseil Général
- APPROUVE la mise en place d'une AP/CP pour la construction de la crèche du Pré au cheval
- ADOPTE la modification du tableau des effectifs du personnel communal
- APPROUVE la demande de subvention à la Fédération française de football pour la construction de vestiaires et bureaux au Parc des Sports A. Mimoun
- APPROUVE la demande de subvention dans le cadre du fonds d'aménagement urbain (tranche de réfection 2008 de la rue de la Théroouanne)
- ADOPTE la mise en place d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF),
- APPROUVE le principe de cession d'une partie des parcelles communales cadastrées AE n°565 et AE n°580 sises rue d'Icare, à la SA d'HLM Trois Moulins Habitat dans le cadre du projet de résidentialisation et requalification des espaces extérieurs de l'ensemble immobilier,
- APPROUVE le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté dite « Le Charme »,

- APPROUVE le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté dite «Les Portes de Sénart ».
- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'exploitation de la société « les fils de Mme GERAUD » concessionnaire du marché
- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité annuel du SAN de Sénart pour l'année 2008
- PREND ACTE de la Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2008
- PREND ACTE de la Présentation du rapport d'activité du SIVOM de l'Yerres et des Sénarts pour l'année 2008
- ADOPTE les conventions relatives aux modalités correspondantes et à la tarification d'occupation de salles municipales par des sociétés de reclassement du personnel d'entreprises locales et autorisation de signature

Guy GEOFFROY
Député Maire